

# Les droits de l'homme, une évidence ?

## QU'EN DIT-ON ?

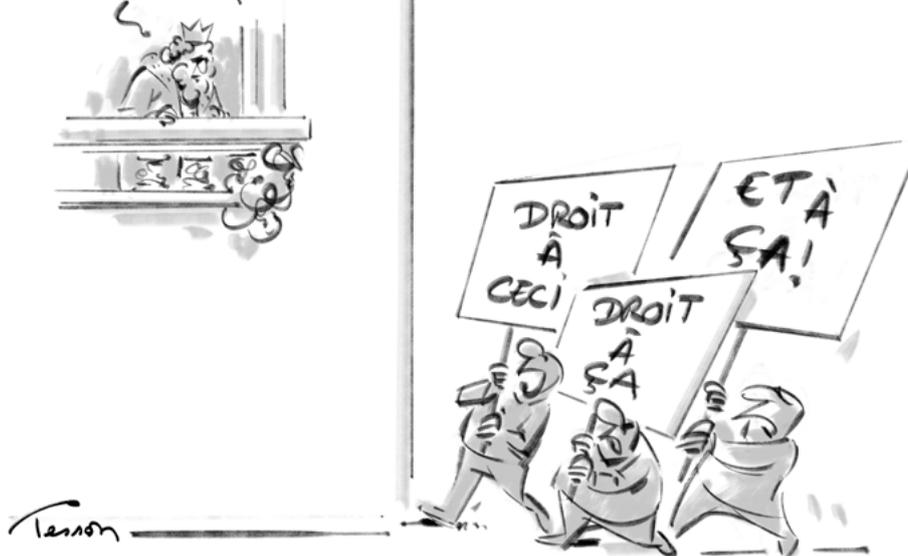
“ Les droits de l'homme, c'est intangible ! ”

“ Encore une tarte  
à la crème ! ”

“ Et les droits des  
animaux alors ?  
Et ceux de la nature ? ”

“ Les droits de l'homme, c'est la solution  
à tous nos problèmes. ”

On va se donner le  
droit de réfléchir.



## L'ÉDITO

**I**l est de plus en plus couramment admis aujourd'hui que la mission de l'autorité politique est de garantir les droits de l'homme, et celle de l'autorité judiciaire d'arbitrer les différends qui peuvent naître de leur affirmation par les uns et les autres. Néanmoins, derrière l'unanimité autour des droits de l'homme, une question fondamentale se pose : les droits de l'homme, est-ce si évident que cela ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

# Quels sont les problèmes que soulèvent les droits de l'homme ?

## DROITS DE L'HOMME ET DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

Les droits de l'homme sont apparus dans notre histoire moderne, dans le contexte des « Lumières », mais ils ont pris autant d'importance, car ils traduisent une aspiration fondamentale de l'être humain : l'aspiration à la liberté et à la justice. Ils donnent forme au cri qui monte du cœur de l'homme devant les injustices dont il peut être victime, et auquel il veut mettre un terme, comme les excès du pouvoir politique, son arbitraire réel ou perçu comme tel. En ce sens-là, on comprend pourquoi l'Église catholique affirme de la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 qu'elle demeure « l'une des

*expressions les plus hautes de la conscience humaine en notre temps* » (Saint Jean-Paul II, *Discours à l'Assemblée générale des Nations Unies*, 5 octobre 1995).

Ce jugement vient de ce que les droits de l'homme sont liés à plusieurs titres à la dignité de l'homme comme personne. En effet, leur proclamation est l'expression de celle-ci, car il appartient à la dignité de l'homme que de faire valoir ses droits face à ceux qui les piétinent. En témoignent les combats contre les totalitarismes. Mais c'est surtout que ces droits sont l'expression de cette dignité, en laquelle ils s'enracinent : « *le respect de la personne humaine implique celui des droits qui découlent de sa dignité de créature* » (*Catéchisme de l'Église catholique*, n° 1930).

## QUELS DROITS ?

Une fois cela posé, un certain nombre de questions surgissent. La première est celle-ci : quels sont ces droits de l'homme ? Y en a-t-il une liste ? Si oui, est-elle fermée ou évolutive ? Certes, on connaît le classement des droits de l'homme en différentes générations, d'après le moment de leur déclaration, selon qu'il s'agit de droits civils, de droits économiques et sociaux, etc. Dans quelle mesure, donc, peuvent voir le jour de « nouveaux » droits de l'homme, surtout si ces « nouveaux » droits sont contradictoires entre

eux dans le temps ? S'ils doivent servir de référence fondamentale, il faudrait qu'il y ait approfondissement, mais non pas contradiction.

Le critère essentiel, pour s'en sortir, est ici le suivant : ce n'est pas la nouveauté de ces droits qui est décisive, mais seulement leur conformité à la justice. Puisque la justice, d'après sa définition, est le fait de rendre à chacun ce qui lui est dû, un droit n'est un droit qu'à la condition de porter sur une réalité qu'il

est juste d'attribuer à l'homme.

Un droit nouveau n'est donc un droit que si c'est une prétention à quelque chose de juste. Sinon, c'est seulement une revendication nouvelle, qui ne peut prétendre au rang de droit que si c'est une revendication à une chose qui

est objectivement juste. Il est donc impossible de court-circuiter le questionnement sur ce qui est objectivement juste : la nouveauté ne fait pas d'elle-même la justice.

Au moment de la Révolution française, la suppression des corporations, des confréries, etc. a été conçue comme le corollaire du nouveau droit du citoyen de travailler librement. Mais cette nouveauté était fondée sur une injustice, puisque le véritable droit de l'homme, à l'inverse, est de pouvoir prendre part à des syndicats, à des associations, à des communautés intermédiaires. Heureusement que la nouveauté de ce pseudo-droit de travailler librement a été mesurée un siècle plus tard par la justice.

## PROCLAMÉS PAR QUI ?

Une autre question est celle de savoir par qui ces droits sont proclamés. C'est un fait qu'existent un nombre très important de déclarations des droits de l'homme. On pourrait alors s'en sortir en disant : les droits de l'homme sont ceux qui sont définis dans les déclarations qui ont valeur de droit dans un ordre juridique donné. Ce faisant, toutefois, on s'expose à une objection : un droit n'est-il un droit que parce qu'il figure dans une déclaration ? Ce serait en réalité plutôt l'inverse qui est vrai : c'est parce qu'un droit est un droit qu'il est proclamé dans un texte déclaratoire, et

ce n'est pas parce qu'il est déclaré que cela devient un droit. Ce n'est pas la déclaration des droits de l'homme qui fait les droits de l'homme : ce sont bien plutôt les droits de l'homme qui appellent leur déclaration. Il faut donc admettre l'éventualité que des droits de l'homme fassent l'objet d'une déclaration, mais, en réalité, n'en soient pas, tandis qu'à l'inverse certains droits de l'homme en seraient vraiment, mais ne seraient pas déclarés.

### DES DROITS SANS DEVOIRS ?

L'affirmation des droits de l'homme est une affirmation de libertés qui doivent être reconnues à l'homme du seul fait qu'il est homme, car c'est une marque distinctive de l'homme que d'être libre : exercer ses droits, c'est vivre comme l'être libre qu'il est. Cependant, l'homme n'a pas seulement des droits, mais aussi des devoirs. Ce n'est pas nier ses droits que d'affirmer qu'il a des devoirs. Or il est vrai que, dans

le contexte actuel, on peut avoir le sentiment que l'homme ne serait qu'un être de droits, la référence aux droits de l'homme devenant prépondérante, voire exclusive. Saint Jean XXIII dit à cet égard : « *Ceux qui, dans la revendication de leurs droits, oublient leurs devoirs ou ne les remplissent qu'imparfaitement, risquent de démolir d'une main ce qu'ils construisent de l'autre* » (Pacem in terris, n° 30).

Certains penseurs tiennent même que la notion de droit est seconde par rapport à celle de devoir. C'est le cas de la philosophe Simone Weil (1909-1943), qui ouvre son livre *L'enracinement*, significativement sous-titré « *Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain* », par la phrase suivante : « *La notion d'obligation prime celle de droit, qui lui est subordonnée et relative* ». En effet, la notion de devoir est plus englobante que celle de droits, comme on le voit à propos des réalités non-humaines : l'homme a un devoir de protection des animaux et de l'environnement, sans qu'il soit nécessaire de faire de ces derniers des sujets de droits.

### LES DROITS DE QUEL HOMME ?

Les droits de l'homme soulèvent une dernière question : qui est cet homme qui est titulaire, justement, des « droits de l'homme » ? De la vision que l'on aura de l'homme dépend la vision que l'on a de ses droits. Or force est de reconnaître qu'une ligne de fracture se dessine actuellement.

D'un côté, les droits de l'homme sont conçus comme exprimant la liberté qu'à l'homme de s'attribuer les droits de son choix. L'homme se définissant par la liberté, les droits de l'homme sont ceux qu'il décide de se donner, et qui deviennent des droits à partir du moment où tout le monde s'accorde pour qu'ils le soient. Dans cette logique, un individu doit pouvoir avoir le droit d'être reconnu pour celui qu'il décide d'être. À la limite, un fou qui se prend pour Napoléon a le droit d'être reconnu dans cette identité, puisque sa subjectivité est souveraine, et que c'est précisément cela que la société doit reconnaître.

D'un autre côté, les droits de l'homme sont ceux d'une personne qui a une nature. Ce sont les droits inhérents

à la nature humaine, parmi lesquels les droits-libertés. L'homme les a du seul fait qu'il a la nature humaine. Par conséquent, l'homme ne peut pas les créer lui-même : il ne peut que reconnaître ceux qui appartiennent à sa nature d'être humain.

Ces deux visions entrent en conflit, comme dans le cas du suicide assisté. Certains soutiennent que c'est un droit de l'homme que d'avoir la liberté de disposer de sa vie, et donc de pouvoir être assisté dans le fait d'y mettre un terme. D'autres sont à l'inverse les tenants d'une vision qui se formule ainsi : c'est un droit qui découle de sa nature que la vie d'un homme innocent soit protégée, ce qui veut dire qu'on ne peut porter atteinte à ce droit sans gravement porter atteinte au droit à la vie. On peut donc aisément en arriver à la situation suivante, qui peut paraître étonnante, mais qui correspond à la réalité : ce que les uns nomment « droits de l'homme » en est pour les autres un flagrant déni.

### UN APPEL AU DISCERNEMENT

Les mots ne pensent jamais tout seuls : étant toujours uniquement une aide à la réflexion, jamais ils ne s'y substituent. Le cas d'une expression comme celle de « droits de l'homme » est à cet égard emblématique, car beaucoup considèrent qu'elle relève de l'évidence, d'autant que les droits de l'homme font l'objet de protections juridiques leur conférant une forme d'objectivité. En réalité, il n'en est rien : les droits de l'homme demandent réflexion et exercice de la pensée critique. C'est même, aujourd'hui surtout, un devoir de l'homme que de faire preuve de discernement en matière de droits de l'homme. ●

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)

## En bref

### LES DROITS DE L'HOMME, EST-CE SI ÉVIDENT QUE CELA ?

Les droits de l'homme sont devenus le seul langage moral disponible, ce qui n'incite plus à la réflexion. Pourtant, elle est nécessaire : quels sont ces droits ? Par qui sont-ils proclamés ? Ne sont-ils pas assortis de devoirs ? De quel homme sont-ils les droits ? Ces questions sont indispensables, car il n'est pas rare que ce qui est présenté comme droit de l'homme en soit en réalité une négation. C'est un appel à la réflexion critique et au discernement, qui permet d'en recueillir le bien-fondé, mais aussi les limites.

À RETROUVER SUR [WWW.PROPERSONA.FR](http://WWW.PROPERSONA.FR)



## La citation

*Il convient de faire attention pour ne pas tomber dans des équivoques qui peuvent naître d'un malentendu sur le concept de droits humains et de leur abus paradoxal. Il y a en effet aujourd'hui la tendance à une revendication [...] des droits individuels, qui cache une conception de la personne humaine [...] presque comme une « monade », toujours plus insensible aux autres « monades » présentes autour de soi. »*

**PAPE FRANÇOIS, DISCOURS AU PARLEMENT EUROPÉEN À STRASBOURG, 25 NOVEMBRE 2014.**

## Pour aller plus loin

*Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, 2005, n°152-159.

**SAINT JEAN-PAUL II**, *Message pour la journée mondiale de la paix*, 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**SAINT JEAN-PAUL II**, *Evangelium Vitae*, 1995, n° 18-19.